

Compte rendu de réunion du Comité de consultation patronale-syndicale (CCPS)  
Centre de recherche en toxicomanie  
Date : le 22 octobre 2008 (3<sup>e</sup> trimestre)  
Heure : 10 h 00 – 11 h 00 HNA / 11 h 00 – 12 h 00 HNE

Présidente : Amanda Brazil

Affaires courantes

1. Rémunération pour le temps de déplacement / les heures supplémentaires
  - La partie patronale convient que les déplacements de fin de semaine approuvés devraient être rémunérés en heures compensatoires, conformément aux conventions collectives, mais que les voyages d'affaires devraient, si possible, être prévus en semaine. Le processus d'utilisation et de demande d'heures compensatoires devrait être informel et établi avec le supérieur immédiat.
2. Postes supérieurs vacants (concours ES-06, avis de concours EX-01) – le point
  - Rien de nouveau sur le processus de dotation EX-01. Dans le cas du concours ES-06, un candidat éventuel pourrait être intéressé à Ottawa et à Montague.

Affaires nouvelles/points permanents

3. Points à ajouter à l'ordre du jour
  - Discussion concernant le poste de détachement ES-06 – rien de nouveau, mais le détachement actuel est censé prendre fin en décembre 2008.
  - Rencontre de suivi avec Ian McCowan, commissaire adjoint – Amanda et Shanna feront le suivi auprès des membres pour établir s'il y a lieu ou non de tenir une autre rencontre.
4. Plan d'action en prévision de l'absence du directeur associé p.i. en cours de langue (par ex., formulaires de congés, autorisations de voyager, demandes de formation, etc.)
  - Certaines fonctions AS-07 ont été assignées à d'autres gestionnaires, comme le CCHST, et ces changements seront communiqués au personnel. Tous les documents nécessitant une signature seront acheminés à John qui, au besoin, sera accessible aux employés en l'absence de Dave.

Modification 1 – voir dernière page

5. Directeur principal intérimaire – temps sur place
    - John souligne qu’il est facilement accessible aux employés à partir d’Ottawa et qu’il les encouragerait à communiquer plus souvent avec lui pour lui exposer leurs préoccupations. La partie patronale souligne que le directeur principal du CRT s’occupe spécifiquement des affaires du CRT.
  
  6. Cartes de voyage désignées (American Express)
    - Il est décidé que les employés nommés pour une période déterminée qui doivent régulièrement voyager seront autorisés à présenter une demande de carte de voyage désignée (AMEX).
  
  7. Transferts de dossiers par suite de mutations d’employés
    - Il s’agit là d’une situation à l’échelle de l’organisme qui existe depuis longtemps, et la direction ne peut rien y faire.
  
  8. Dotation
    - a. Durée des processus de dotation / priorités de dotation
    - b. Transparence (par ex., coordonnateur TSAF CR-04 « intérimaire » à Abbotsford)
    - Les processus de dotation à SCC sont habituellement longs. La partie patronale pourrait envisager une présélection supplémentaire des candidats afin d’éliminer la nécessité d’administrer des tests de connaissances à des groupes si importants dans l’avenir.
    - CR-04 intérimaire – la décision concernant cette classification a été prise à Ottawa, comme c’est habituellement le cas. Les gestionnaires recrutent leurs employés de soutien.
- Modification 2 – voir dernière page
- 
9. Attentes uniformes relatives aux heures de travail
  - a. Perfectionnement pédagogique/personnel
  - b. Rendez-vous chez le médecin/dentiste
  - Il n’est pas nécessaire de remettre les heures de congé prises pour des activités de perfectionnement personnel approuvées et pour des rendez-vous chez le médecin et le dentiste (selon le Conseil du Trésor, cela ne s’applique pas aux arrangements permanents).
- 
10. Date provisoire de la prochaine réunion du CCPS
  - Décembre 2008

Signatures :

John Weekes\_\_\_\_\_

Date : Le 23 octobre 2008

Amanda Brazil\_\_\_\_\_

Date : Le 23 octobre 2008

Shanna Farrell\_\_\_\_\_

Date : Le 23 octobre 2008

Modification 1 – Patricia MacPherson possède la formation voulue pour que le pouvoir de signature lui soit délégué. En l'absence de Dave, le pouvoir de signature lui sera délégué.

Modification 2 – Ce point a été soulevé parce que les employés se demandaient si le poste CR-04 occasionnel aurait pu constituer une occasion d'intérim. Pour ce qui est du coordonnateur TSAF, la préoccupation venait du fait qu'il existe actuellement un bassin de gestionnaires de projets. Comme le poste de coordonnateur TSAF n'en est pas un de gestionnaire de projet, on ne pouvait pas puiser dans le bassin pour le doter.